YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 99 - 185

OBJET : Contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal conclu avec Madame FAFIN-COQUART sis 28 rue Frédéric Koëhler à Yerres

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22, alinéa 5,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU la demande de Madame FAFIN-COQUART, enseignante, de conserver le logement qu'elle occupe actuellement,

- DECIDE -

DE conclure avec Madame FAFIN-COQUART Marie-Thérèse un contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal sis 28 rue Frédéric Koëhler à Yerres, pour une durée d'un an du 1er septembre 1999 au 1er septembre 2000,

DIT que la prise d'effet est fixée au 1er septembre 1999 et que la redevance mensuelle est fixée à 2 000 Francs,

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune , exercice 1999 , fonction 0, sous-fonction 01, nature 7521.

Fait à YERRES, le 13 Juillet 1999

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT - AIGNAN